

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public  
Consultation du 25 juin au 16 juillet 2021**

**Projet d'arrêté  
portant modification du site Natura 2000  
« Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint Augustin »**

Une observation sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint Augustin » a été émise lors de la phase de consultation du public.

Cette observation émet un avis favorable sur l'extension de périmètre du site. Il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.